



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 février 2023

Le quatre février de l'An Deux Mille Vingt trois

A seize heures et zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Election du Maire

La Présidente ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, ~~BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier~~

Absents : BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise

Madame KORDJANI, benjamine de l'assemblée, est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame JOUVE Rosemonde, Doyenne de l'assemblée, revient sur la démission de Monsieur MALAVIEILLE et invite, conformément à l'article L 2121-7 du CGCT, les conseillers municipaux à élire, au scrutin de liste bloquée, le maire de La Grand'Combe. Monsieur MALAVIEILLE présente la candidature de Madame BALDIT Laurence.

A l'issue du dépouillement, il est constaté que la candidature de Madame BALDIT Laurence a recueilli la majorité absolue.

Conformément à l'article L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BALDIT Laurence est élue, à la majorité (25 Pour-1 blanc), Maire de la ville de La Grand'Combe.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe,

Laurence BALDIT

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20230204-04022023-01-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023





Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 février 2023

Le quatre février de l'An Deux Mille Vingt trois

A seize heures et zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Election des adjoints

La Présidente ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, ~~BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Absents : BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise

Madame KORDJANI, benjamine de l'assemblée, est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame BALDIT Laurence, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret sur une liste bloquée et élue à la majorité absolue. Un délai de 5 minutes est proposé pour l'appel à candidature.

Une seule liste conduite par Monsieur JOUVERT Norbert est déposée.

Après les opérations de vote et à l'issue du dépouillement, il est constaté que la liste conduite par Monsieur JOUVERT Norbert a remporté la majorité des voix. Elle se compose de la manière suivante :

- Norbert JOUVERT, 1^{er} Adjoint
- Annie ARCANGIOLI, 2^{ème} Adjointe
- Christian BRUN, 3^{ème} Adjoint
- Karine MONTENEZ, 4^{ème} Adjoint
- Sébastien MIGLIORE, 5^{ème} Adjoint
- Evelyne MUNOS, 6^{ème} Adjointe
- Hubert DUMAS, 7^{ème} Adjoint
- Pascale EUGENE, 8^{ème} Adjointe

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (25 voix Pour et 1 Blanc) la liste des adjoints telle que proposée ci-dessus.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20230204-04022023-1a-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

